

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 07 juin 2025

### **Conseil de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine : l'État mobilisé auprès de la filière**

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Allan SICHEL, président du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), ont réuni le 4 juin 2025 à Bordeaux le Conseil de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine. Ce conseil regroupe les représentants des vignobles de Bordeaux, de Dordogne, de Corrèze et d'une partie du Lot-et-Garonne.

Le repli des sorties de chais se poursuit sur le bassin bordelais, toujours impacté par une consommation qui se réduit sur le marché national et des incertitudes et tensions sur les principaux marchés à l'export, tandis que la situation de Bergerac-Duras à 8 mois de campagne est stable (+ 0,77 %).

Les conditions de production sont, à ce stade, satisfaisantes pour la qualité de la vendange à venir. 2024 a été marquée par une forte baisse de la production et constitue sur Bordeaux la plus faible récolte de ces dix dernières années. Les conditions de production et la réduction des surfaces expliquent cette baisse. 18000 ha de vigne ont été arrachés depuis 2023 dont plus de 12000 ha ont fait l'objet d'une prime à l'arrachage (dispositifs girondins et national confondus).

L'État a ainsi mobilisé 36 millions d'euros et le CIVB 19 millions d'euros dans le cadre du dispositif d'arrachage sanitaire mis en place en Gironde. **Les travaux d'arrachage sont en cours et doivent être réalisés avant le 30 juin 2025.**

En Gironde, 4 208 ha supplémentaires vont également être arrachés dans le cadre du dispositif national de réduction définitive du potentiel viticole lancé fin 2024 et instruit par FranceAgriMer. Les viticulteurs **ont jusqu'au 22 juillet 2025 à midi pour effectuer leurs demandes de paiement.**

Malgré les mesures déployées, le potentiel de production reste encore au-dessus des volumes commercialisés. Les professionnels demandent une reconduction du dispositif d'arrachage national, soutenu par l'État et la mise en place d'une aide à la distillation. Une enquête conduite par la Chambre d'agriculture de Gironde est en cours pour affiner les besoins potentiels d'arrachages complémentaires dans le département girondin.

Un bilan des dispositifs d'accompagnement pour le soutien à la promotion des vins, la restructuration du vignoble, l'investissement dans les chais et la distillation des sous-produits (hors distillation de crise) a également été présenté, **totalisant près de 40 M€ en 2024 sur le bassin.**

La DDETS 33 a rappelé le déploiement en Gironde du « **Plan d'action emploi post-arrachage** », en partenariat avec France Travail pour repérer et accompagner les salariés licenciés. Enfin, les interprofessions ont rappelé les actions menées pour promouvoir le savoir-faire et les terroirs des vignobles de Bordeaux et de Bergerac-Duras et permettre à la filière de rebondir et de redynamiser la consommation sur le territoire national mais aussi à l'export.

*Le Préfet Étienne Guyot a salué « les échanges constructifs au sein du conseil de bassin Bordeaux-Aquitaine dans ce contexte de crise structurelle pour la filière viti-vinicole. Le soutien de l'État sur le bassin Bordeaux-Aquitaine et sa mobilisation sont entiers via plusieurs dispositifs exceptionnels. Il salue la mobilisation des interprofessions pour engager les producteurs vers un renouveau pour la filière ».*